

# (fenêtres sur cours)

## SUPPRESSION DU SAMEDI : VOS RÉPONSES AVANT LE 23 JANVIER

Le questionnaire sur l'utilisation des heures du samedi est à remplir en page 4. Vous pouvez également répondre directement par internet en vous connectant sur [www.snuipp.fr/samedi\\_matin/](http://www.snuipp.fr/samedi_matin/) ou le renvoyer au SNUipp National, 128 avenue Blanqui, 75 013 Paris.

### Service minimum : droit de grève mis en cause

Xavier Darcos veut mettre en place un « service minimum d'accueil » à l'école. L'accueil des élèves serait organisé par les communes les jours de grève et financé par les retenues sur salaire des grévistes. Opposé au projet qui tente de limiter le droit de grève des enseignants le SNUipp réclame, lui, un « service, public d'éducation maximum toute l'année ».

Page 2



### Salaires : pas de mesure générale de rattrapage

Le ministre de la fonction publique a admis que le pouvoir d'achat des fonctionnaires avait reculé entre 2001 et 2005, mais pour lui cela ne concerne que 17% des agents. Les 83% restant auraient enregistré une progression grâce à leur déroulement de carrière ou à la monétisation des RTT. Seules propositions : une indemnité et les heures supplémentaires.

Page 2



© Communauté Européenne

## Le 24 janvier, en grève !

### Samedi matin : Donnez votre avis !



Les discussions avec le ministère sur les conséquences de la suppression du samedi matin sont engagées depuis novembre. En l'état actuel, si l'objectif de la réussite des élèves est affiché par tous, de nombreuses questions restent en suspens : utilisation des deux heures, prise en compte de l'alourdissement des tâches, prise en charge des élèves hors des 24 heures, volumes respectifs des temps d'enseignement, de préparation, de concertation, d'évaluation, de formation, plus de maîtres que de classes, rased, formation... Si le ministère a reconnu la nécessité d'intégrer du temps de concertation, pour autant les volumes horaires ne sont pas précisés. Ces discussions se poursuivent au mois de janvier.

Pour le SNUipp, il est nécessaire que les enseignants soient informés pendant les discussions et que leurs voix soient entendues. C'est le sens du questionnaire qui vous est proposé. Celui-ci servira à intervenir dans les discussions et à construire un rapport de force qui passera aussi par la grève du 24.

A l'issue des discussions, le SNUipp se tournera à nouveau vers les enseignants pour consulter sur les décisions ministérielles.

**L**e 24 janvier, les fédérations de la Fonction publique et de l'Education appellent les personnels à participer massivement à la grève et aux manifestations. Au contentieux sur les salaires, commun à tous les fonctionnaires, s'ajoutent les questions des postes d'enseignants, de la précarité et de diverses mesures en matière d'éducation. Le SNUipp appelle les enseignants des écoles à se mobiliser fortement lors de cette journée pour la réussite de tous les élèves et la transformation de l'école.



# GREVE LE 24 JANVIER, MOBILISÉS !

Dans un double appel, les fédérations de la Fonction publique et de l'Éducation invitent les personnels à faire grève le 24 janvier.

C'est bien parce que la mobilisation des personnels du 20 novembre avait été exceptionnellement forte que le gouvernement a été obligé d'ouvrir une négociation salariale le 17 décembre. Las ! Le ministre de la Fonction publique n'est arrivé qu'avec des propositions « cache misère », inacceptables pour les organisations syndicales\*, qui ont alors décidé de boycotter deux réunions fin décembre.

Le ministre le dit clairement : les changements d'échelon des fonctionnaires suffisent à augmenter leur pouvoir d'achat ! Il n'est donc pas question de rattrapage et encore moins de mesures générales pour tous. En refusant la revalorisation du point d'indice, en voulant individualiser les mesures de promotion, le ministre remet en cause le principe même de la négociation collective des salaires dans la Fonction publique. Les annonces sur la nouvelle gestion des ressources humaines dans le cadre de la réforme des politiques publiques ont accru les inquiétudes des organisations syndicales sur le devenir du statut de fonctionnaire. De plus, aucune mesure n'est envisagée concernant les retraités qui ont vu l'évolution de leur pension ne pas suivre celle de l'inflation. Le sentiment d'amertume en rajoute à la colère : les fonctionnaires sont bien la dernière roue du carrosse, ceux que l'on doit « dégraisser » pour payer les cadeaux du « paquet fiscal ». Ils seront donc à nouveau en grève le 24 janvier !

Les services publics, c'est aussi l'Éducation nationale et la nécessité d'emplois et de moyens pour assurer la réussite de tous les élèves. Aucune réponse n'a été donnée après les interpellations du 20 novembre. Les répartitions de postes par académie pour la rentrée prochaine viennent d'être communiquées : elles vont contribuer à détériorer l'offre d'éducation dans des régions déjà durement touchées. Dans le premier degré, le budget n'est pas à la hauteur des ambitions de réussite de tous les élèves : baisse de 10% des postes offerts au concours 2008 de recrutement des professeurs des écoles dans un contexte de hausse démographique, absence de moyens et d'audace pour travailler autrement. Le temps supplémentaire



qui serait accordé aux élèves rencontrant des difficultés après la classe a peu de chances d'aider efficacement les enseignants à résoudre les difficultés qu'ils rencontrent à l'intérieur de leur classe.... Les fédérations de l'Éducation nationale\*\* appellent à la grève le 24 janvier : ce ne sont pas les raisons qui manquent !

\*les fédérations de la Fonction publique CGT, FO, FSU, UNSA, CFTC, Solidaires

\*\*les fédérations de l'Éducation nationale FAEN, FERC-CGT, FNEC FP-FO, FSU, UNSA-Education, SGEN-CFDT, Sud Education

## SALAIRES : PAS DE MESURE GÉNÉRALE DE RATRAPPAGE

Tour de passe-passe. Lors de la discussion de travail du 17 décembre dernier portant sur le pouvoir d'achat des fonctionnaires, le ministère du budget et de la Fonction publique a reconnu pour la première fois que les agents avaient subi une réelle perte de salaire. Un aveu partiel, selon Bercy, ce constat ne concerne qu'une petite partie des fonctionnaires. Chiffres à l'appui, Eric Woerth, ministre du budget a en effet acté que « 17% des agents ont eu une évolution de leur traitement indiciaire inférieure à l'inflation sur la période de 2001 à 2005 », des personnels de catégories C pour la plupart. Un brin magicien, le ministre a justifié que les promotions, augmentations du point d'indice liées au déroulement de carrière, et autre monétisation des journées de RTT assuraient une progression du pouvoir d'achat à plus de trois fonctionnaires sur quatre. Comme seule réponse, Eric Woerth a alors proposé qu'une indemnité garantisse le pouvoir d'achat pour ceux qui n'auraient bénéficié d'aucun avancement ». Le ministre compte également sur les heures supplémentaires. Pour la FSU, « ce système va tirer systématiquement vers le bas les rémunérations », le mécanisme ne proposant aucune mesure générale. Depuis 2000, les syndicats estiment à plus de 6% la perte du pouvoir d'achat des fonctionnaires. Parmi eux, une récente étude réalisée par l'INSEE affirme que les enseignants ont subi une érosion de plus de 20% de leurs salaires depuis 1981.

## SERVICE MINIMUM : REMISE EN CAUSE DU DROIT DE GRÈVE

Le ministre de l'Éducation nationale vient de franchir un nouveau palier pour son « service minimum d'accueil », cherchant à limiter la portée du droit de grève. Il a souhaité lors d'une conférence de presse du 11 décembre que les municipalités organisent un accueil les jours de grève. Cet accueil pourrait être financé par le reversement des retenues de salaire des enseignants grévistes. « Un véritable détournement de fond » pour le SNUipp qui « s'opposera à toute remise en cause du droit de grève des enseignants des écoles ». A l'opposé de la logique budgétaire de suppressions de postes, le syndicat demande au ministre « d'assurer un service public d'éducation maximum toute l'année » à la place d'un « service d'accueil minimum les jours de grève ».

## PUBLICATION DES ÉVALUATIONS

Le ministre de l'Éducation Nationale a annoncé la publication « par école » des résultats des élèves aux évaluations nationales. Pour la rentrée 2008, le ministère prévoit de nouvelles évaluations passées en milieu d'année, évaluations « sommatives » et non plus « diagnostiques » comme c'est le cas cette année. Le SNUipp a protesté contre cette annonce considérant que l'opération serait « contre-productive pour le climat de confiance qui doit exister entre enseignants et parents ». Il est intervenu auprès du ministre. Pour le SNUipp il est hors de question de publier un palmarès des écoles.

## RETRAITES, DES MAUVAISES ÉTRENNES

Pendant les vacances, Xavier Bertrand, ministre du Travail, a rédigé un projet de décret qui définit les conditions du passage à quarante et un ans de cotisations pour les régimes spéciaux dès 2016. Et ceci sans attendre le résultat des négociations qui se poursuivent dans les entreprises concernées (SNCF, RATP, EDF et GDF). Par ailleurs, le gouvernement confirme que la réforme des régimes spéciaux anticipe la révision de celle des retraites du privé et de la fonction publique prévue au premier semestre 2008. Nous y reviendrons plus longuement dans Fsc n°308.

(fenêtres sur cours)

Hebdomadaire du Syndicat National Unitaire  
des instituteurs, professeurs

des écoles et PEGC - 128 Bd Blanqui - 75013 Paris -  
Tél : 01.44.08.69.30 - e-mail [fsc@snuipp.fr](mailto:fsc@snuipp.fr) • Directeur de la  
publication : Gilles Sarrotte • Rédaction : Marianne Baby,  
Renaud Bousquet, Lydie Buguet, Michelle Frémont, Daniel  
Labaquère, Pierre Magnetto, Arnaud Malaisé, Gilles Moindrot,  
Jacques Muchielli, Sébastien Sihl • Impression SIEP - Bois-le  
Roi • Régie publicité : MISTRAL MEDIA,  
365 rue Vaugirard 75015 PARIS Tél : 01.40.02.99.00  
• Prix du numéro : 1 euro - Abonnement 23 euros  
• ISSN 1241 - 0497 • CPPAP 0410 S 07284  
• Adhérent du Syndicat de la Presse Sociale

# Samedi : prenez position !

**Bilan d'étape des discussions engagées avec le MEN sur l'utilisation des heures libérées par la suppression du samedi matin.**

**M**ieux d'école M. Le ministre ? Depuis l'annonce faite sans concertation par Xavier Darcos de réduire de deux heures par semaine le temps d'enseignement des élèves en supprimant le samedi matin, la mesure suscite encore et toujours de nombreuses questions. Comment seront utilisées ces heures ? Comment s'organisera la journée d'école pour les enfants ? Quelles seront les nouvelles obligations de service des enseignants ? Comment se fera l'articulation avec les dispositifs périscolaires comme l'accompagnement éducatif qui devra entrer en vigueur à la rentrée 2008 pour les écoles primaires ? Seule certitude, le ministre confirme que ces deux heures devraient s'adresser aux élèves en difficulté. Pour lui, cela suffirait pour atteindre l'objectif de réduire par trois le nombre d'enfants en échec scolaire d'ici cinq ans. Si personne ne peut contester une telle ambition, la réalité d'un cadre budgétaire contraint aux vaches maigres ne laisse que peu d'illusions sur les possibilités de réelles transformations de l'école pour la réussite de tous. Il en est de même de certaines orientations inquiétantes contenues dans les 23 propositions pour « la refondation de l'école » comme celle sur l'évaluation conçue comme un outil de pilotage du système éducatif (voir FSC 305).

Reste que ce chantier ouvert dans la plus grande impréparation ne pouvait être laissé aux seules intentions ministérielles. Demandant l'ouverture de concertation, le SNUipp avec le SGEN puis par la suite le SE se sont engagés dans les discussions. Pour le SNUipp, il s'agit de faire avancer ses revendications. Le menu des discussions prévoit de traiter des modalités d'utilisation des 72 heures annuelles ainsi dégagées. Depuis le 26 novembre, cinq séances de travail ont déjà eu lieu (voir ci-dessous). Pour le ministère, ce temps doit avant tout se traduire par une aide directe aux enfants en difficulté scolaire après la classe. Le SNUipp juge cette seule orientation inadaptée. Elle risque de stigmatiser et fatiguer des enfants en situation de fragilité

scolaire. Cette mesure va nécessiter des enseignants pour la préparation et l'organisation des dispositifs. De plus, elle n'apparaît pas être une réponse pertinente à la complexité et à la diversité de la difficulté scolaire.

Au contraire, ce volume de temps pourrait être l'occasion pour les équipes enseignantes de pouvoir élaborer des nouveaux fonctionnements afin de mieux aider les élèves en difficulté. Depuis sa création, le SNUipp réfléchit et avance des propositions en ce sens avec plus des maîtres que de classes et une demande de temps pour se concerter et travailler en équipe (voir ci-dessous).

A mi-parcours des discussions engagées avec le ministère qui devraient se clore fin janvier, le syndicat poursuit sa démarche d'information, de débat et d'intervention avec les enseignants des écoles. Le questionnaire en page 4 s'inscrit dans cette logique. Il est à renseigner massivement. Il s'agit de nourrir la réflexion sur une question qui va modifier l'organisation des écoles et d'intervenir avec plus de force auprès du ministère. Pour peser, donnez votre avis.

**POUR MIEUX D'ECOLE**



## DISCUSSIONS MINISTÉRIELLES : OÙ EN EST-ON ?

Cinq réunions se sont tenues, d'autres sont programmées durant le mois de janvier.

Première donnée, le temps de travail des élèves sera déconnecté du temps de service d'enseignement. Les élèves bénéficieront de 24 heures d'enseignement auxquelles pourront être ajoutées des aides spécifiques pour une durée maximum de 2 heures pour ceux qui en ont besoin. Cette aide ne durera pas obligatoirement toute l'année scolaire.

Par ailleurs, ce sont les équipes enseignantes, et le conseil des maîtres, qui auront la maîtrise de la mise en place du dispositif. Le « conseil des maîtres prend les décisions et organise les aides, l'IEN valide les décisions prises et assure la régulation », précise l'avant-projet ministériel.

En l'état des discussions, les textes devraient fournir un cadre national mais être suffisamment souples pour permettre les initiatives des équipes. Pour l'instant, les discussions se sont attachées à définir le « repérage des difficultés des élèves », les dispositifs d'aide et l'implication des parents. Le « repérage » des élèves sera effectué par le maître de la classe, les dispositifs d'aide (Rased, etc.) et s'intégrera dans la démarche des PPRE.

Concernant le temps de service des enseignants, le ministère a dû reconnaître explicitement que dans les deux heures dégagées par la suppression du samedi matin, une partie serait consacrée à des tâches autres que de l'enseignement devant l'élève. Mais, le contenu de ces heures n'a pas encore été abordé, tant du point de vue des élèves que du côté enseignant : ce sera l'objet des prochaines discussions.

Par ailleurs, le ministère ne souhaite pas modifier les attributions actuelles de la 27ème heure. « Le service des enseignants est de 27 heures hebdomadaires dont 24 heures d'enseignement à tous les élèves et trois heures spécifiquement consacrées à l'aide aux élèves rencontrant des difficultés d'apprentissage, à la concertation, aux relations avec les partenaires de l'école, ainsi qu'à des actions de formation ».

Le service des enseignants de maternelle, des directeurs, des enseignants spécialisés, des remplaçants, le cas des écoles rurales et des écoles en ZEP... autant de points sensibles qui nécessiteront la poursuite de discussions approfondies sur lesquelles le SNUipp sera vigilant.

## LE SNUIPP REVENDIQUE !

Dès le début des discussions, le SNUipp a rappelé que la difficulté scolaire devait être prise en charge sur le temps de classe et de manière collective. C'est l'équipe enseignante à l'échelle d'un cycle ou d'une école qui peut élaborer l'aide aux enfants en difficulté avec l'intervention des RASED qui doivent être développés. Travail en petits groupes, dédoublement de classes, co-intervention, autant d'organisations qui nécessitent un dispositif avec « plus de maîtres que de classes ». La réussite de tous les élèves, qui est au cœur des préoccupations des enseignants appelle une transformation ambitieuse de l'école allant au-delà des deux heures dégagées par le ministère.

Le SNUipp a par ailleurs souligné l'accroissement des tâches des enseignants ; équipes éducatives, rencontre avec les parents, PPRE, PAI, évaluations... Cette charge de travail doit être reconnue dans le temps de service des enseignants pour obtenir 3 heures de concertation.

C'est dans ce cadre que le SNUipp a lancé une campagne de pétition « Du temps monsieur le ministre ! » car l'évolution du métier requiert du temps, de la formation, du travail en équipes.

La pétition est en ligne sur le site du SNUipp [www.snuipp.fr](http://www.snuipp.fr)

# SAMEDI MATIN : DONNEZ VOTRE AVIS !

La suppression du samedi matin décidée par le ministre de l'Éducation nationale aura des conséquences sur la vie des écoles. Le SNUipp vous informe et vous demande votre avis.

En l'état actuel des discussions, de nombreuses questions restent en suspens : utilisation des deux heures, prise en compte de l'alourdissement des tâches, prise en charge des élèves hors des 24 heures, volumes respectifs des temps d'enseignement, de préparation, de concertation, d'éva-

luation, de formation, plus de maîtres que de classes, Rased, formation... Pour que la voix des personnels soit la plus forte possible lors des discussions, le SNUipp invite l'ensemble des enseignants des écoles à répondre au questionnaire ci-dessous, individuellement ou par école, et à le retourner avant vendredi 18 janvier.

À renvoyer au SNUipp, 128 boulevard Blanqui - 75013 - Paris

1• *Quelle opinion portez-vous sur l'annonce de la suppression de classe du samedi matin et de ses conséquences pour les élèves et les enseignants?*

- Très favorable     Favorable     Défavorable     Très défavorable

2• *Selon vous, à quoi devraient être affectées ces heures dégagées ? Classez les de « 1 » (le plus prioritaire) à « 6 » (le moins prioritaire).*

- Les relations avec les parents d'élèves  
 Le travail en équipe au sein de l'école ( conseil des maîtres, de cycles, équipe éducative, ... )  
 La formation des enseignants  
 Le soutien individualisé ou en groupe des élèves en difficulté  
 La prise en compte de l'accroissement de la charge de travail  
 La mise en place de dispositifs (plus de maîtres que de classes, ... )  
 Autre : .....

3• *Le ministère annonce que les heures dégagées seront affectées à la prise en charge des élèves rencontrant des difficultés.*

*Doivent-elles être affectées exclusivement à de l'enseignement avec des élèves?*

- Très favorable     Favorable     Défavorable     Très défavorable

*Doivent-elles être affectées dans leur totalité au travail d'équipe et au temps de concertation?*

- Très favorable     Favorable     Défavorable     Très défavorable

*Doivent-elles être affectées en partie au travail avec les élèves et pour une autre partie au travail en équipe?*

- Très favorable     Favorable     Défavorable     Très défavorable

4• *Si les 2 heures dégagées étaient affectées au développement du partenariat, de la concertation, des relations avec les parents..., seriez-vous :*

- Très favorable     Favorable     Défavorable     Très défavorable

5• *Les problèmes que posent ces deux heures : accepteriez-vous d'intervenir sur ces 2 heures :*

- |                                    | OUI                      | NON                      | Sans opinion             |
|------------------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| dans une autre école ?             | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| dans la commune voisine ?          | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| de la maternelle à l'élémentaire ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| de changer de cycle ?              | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

6• *La prise en charge des élèves hors du temps de classe peut-il, selon vous, constituer une réponse efficace aux difficultés d'apprentissage?*

- Très favorable     Favorable     Défavorable     Très défavorable

7• *Parmi les modes possibles d'organisation de prise en charge des élèves envisagées par le ministère, quelle appréciation portez-vous?*

- |                                  |   |                                    |                                      |   |
|----------------------------------|---|------------------------------------|--------------------------------------|---|
| trois ou quatre fois par semaine | <input type="checkbox"/> Très favorable | <input type="checkbox"/> Favorable | <input type="checkbox"/> Défavorable | <input type="checkbox"/> Très défavorable |
| deux fois par semaine            | <input type="checkbox"/> Très favorable | <input type="checkbox"/> Favorable | <input type="checkbox"/> Défavorable | <input type="checkbox"/> Très défavorable |
| une fois par semaine             | <input type="checkbox"/> Très favorable | <input type="checkbox"/> Favorable | <input type="checkbox"/> Défavorable | <input type="checkbox"/> Très défavorable |
| le soir après la classe          | <input type="checkbox"/> Très favorable | <input type="checkbox"/> Favorable | <input type="checkbox"/> Défavorable | <input type="checkbox"/> Très défavorable |
| le midi                          | <input type="checkbox"/> Très favorable | <input type="checkbox"/> Favorable | <input type="checkbox"/> Défavorable | <input type="checkbox"/> Très défavorable |
| le mercredi matin                | <input type="checkbox"/> Très favorable | <input type="checkbox"/> Favorable | <input type="checkbox"/> Défavorable | <input type="checkbox"/> Très défavorable |
| autre .....                      |   |                                    |                                      |   |

8• *Pour vous, qui doit décider de l'utilisation et de l'organisation de ces heures ?*

- Le ministère     L'IEN     Le conseil d'école  
 Le conseil des maîtres     Autre : .....

Répondez aussi par le net !  
[www.snuipp.fr/samedi\\_matin/](http://www.snuipp.fr/samedi_matin/)

Département de fonction.....

**Réponse individuelle**

- Situation:  
 -Directeur(trice)      
 Nombre de classes    ....  
 -Adjoint(e)      
 -Syndiqué(e)      
 -Non syndiqué(e)

**Réponse collective**

- indiquer dans chaque cas le nombre de personnes:  
 -Ecole      
 -Réunion      
 Nombre de personnes    ....

